



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021

PV N. 9

PRESIDENT : M. Tristan ARNAUD

PRESENTS : Mme DELEBECQUE Christine, DEROM Margaux - MM COUDERT Bernard, LEBLANC Cédric, OUAHBI Yassir

EXCUSES : MM DESPLAT Olivier (CTD DAP), FALL Tuan Angelo, RIVAT Davy

ABSENTS : MM BOURDON Romain, CONTE Mounir

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U12/U13

Défis techniques :

- Journée impaire : Double 8
- Journée paire : Jonglerie

FEUILLE DE MATCH - AMENDES :

Concernant le club de LIMOGES FOOTBALL, la Commission

- Constate la feuille de match n°51622.1 hors délai du 02/10/21 (reçu le 16/11/21)
- Débite le club de LIMOGES FOOTBALL de la somme de 21€

Concernant le club de FC PAYS AREDIEN, la Commission

- Constate sur la feuille de match n°51732.1 l'absence du nom de l'arbitre
- Débite le club de FC PAYS AREDIEN de la somme de 17€

Concernant le club de l'AS AMBAZAC, la Commission

- Constate la feuille de match n°51687.1 l'absence du nom de l'arbitre
- Débite le club de l'AS AMBAZAC de la somme de 17€

Concernant le club de l'E. SEREILHAC/FCCO, la Commission

- Constate la feuille de match non informatisée
- Débite le club de l'E. SEREILHAC/FCCO de la somme de 19€



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Concernant le club de l'AS AIXE SUR VIENNE, la Commission

- Constate sur la feuille de match n°51734.1 l'absence du nom de l'arbitre (incomplète) et la signature de l'arbitre
- Débite le club de l'AS AIXE SUR VIENNE De la somme de 17€.

FORFAIT

Suite au mail de l'US SAINT LEONARD DE NOBLAT en date du 13/11/2021, la Commission

- Constate le 1^{er} forfait de l'US SAINT LEONARD DE NOBLAT pour le match n°23849771
- Débite le club de la somme de 20€

| |
|---------------------------------|
| <u>CATEGORIE U10/U11</u> |
|---------------------------------|

Comptes-rendus de plateaux manquants :

Pour la journée du 13/11/2021 :

- Départemental 2 A : VEYRAC, plateau 3
- Départemental 3 B : BESSINES, plateau 2

Pour la journée du 20/11/2021 :

- Départemental 2 A : LIMOGES FOOT, plateau 1
- Départemental 2 B : NANTIAT, plateau 4
- Départemental 3 A : AF PORTUGAIS, plateau 3
- Départemental 3 B : AMBAZAC, plateau 4

Merci de les faire parvenir au plus vite.

→ La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent effectuer les défis techniques lors des plateaux

FORFAIT

Concernant le club de ANF 87, la Commission

- Constate le 1^{er} forfait de l'équipe en Départemental 3 B lors du plateau du 20/11/21
- Débite le club de l'ANF 87 de la somme de 11€

Concernant le club de LIMOGES FOOTBALL, la Commission

- Constate le 1^{er} forfait de l'équipe en Départemental 1 lors du plateau du 20/11/21
- Débite le club de LIMOGES FOOTBALL de la somme de 11€



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U8/U9

Comptes-rendus des plateaux manquants :

Pour la journée du 13/11/2021 :

- FOOT SUD 87, secteur 2
- JS LAFARGE, secteur 6
- BESSINES, secteur 7

CATEGORIE U6/U7

Comptes-rendus des plateaux manquants :

Pour la journée du 13/11/2021 :

- LIMOGES FOOT, secteur 2
- FC COGNACOIS, secteur 3

Il est impératif que TOUS les comptes rendus de plateaux actuels soient retournés dans les temps, afin de préparer la 3^{ème} phase des plateaux. Nous demandons aux clubs mentionnés dans les différents P.V. de la commission de le faire par retour de mail ou de courrier.

→ Actuellement la commission reçoit plusieurs retours concernant des comportements inappropriés tant au niveau des jeunes joueurs qu'au niveau de certains éducateurs, nous demandons aux différents clubs de rappeler à leurs éducateurs les bons comportements à avoir et à ne pas laisser les enfants avoir de mauvais comportements sur les plateaux. Selon les cas, la commission se réserve le droit de saisir la Commission de Discipline du District.

**Le Président de la Commission Foot Animation
M. Tristan ARNAUD**

**La Secrétaire de séance
Mme DELEBECQUE Christine**

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI